

Nombre de membres : 34

N°2021-04

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 26

Exprimés : 31

Pouvoirs : 5

Pour : 31

Votants : 31

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 05 mars deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Pierre Varachaud pouvoir à Chantal Chabot, Louis Furlaud pouvoir à Patrice Chauvel, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Christian Vignerie pouvoir à Jean Maynard, Stéphane Seyer pouvoir à Christophe Gérourard

Secrétaire de séance : Bernard Darfeuilles

**Objet : Ouverture de postes au tableau des emplois communautaires
à compter du 12 mars 2021.**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la pérennisation des emplois occupés par des agents sous contrat depuis plusieurs années, ou mis à la disposition de la collectivité, alors même que les postes font besoin au regard des nécessités de service, il conviendrait de pouvoir intégrer à la Fonction Publique Territoriale :

- deux agents travaillant dans les médiathèques communautaires ;
- l'agent responsable du service des Finances.

Par ailleurs, au regard des nécessités de service dans le domaine de la Lecture Publique (horaires d'ouverture des structures), et dans l'objectif de limiter la rémunération d'heures complémentaires, il convient également d'ouvrir un poste à hauteur de 31.50/35^{ème} alors qu'il est actuellement à hauteur de 28/35^{ème}.

D'autre part, afin de préparer l'intégration dans la FPT de la responsable du service Finances/Comptabilité, actuellement mise à disposition en qualité de Fonctionnaire de l'Etat, il convient d'ouvrir un poste d'Attaché Territorial à temps complet.

Enfin, un agent actuellement au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet a émis le souhait d'intégrer la filière administrative. Au regard des missions exercées par l'agent : conseil et assistance auprès de l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail, suivi administratif du CHSCT, gestion administrative des dossiers dans le domaine des Ressources Humaines et en lien avec la santé et la sécurité des agents au travail, il conviendrait de pouvoir intégrer cet agent dans la filière administrative au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Il convient donc d'ouvrir au tableau des emplois communautaires les postes afférents selon les conditions ci-après :

Grades	Filière	Catégorie	Durée	Nombre
Adjoint du patrimoine	Culturelle	C	TNC 31.50/35 ^{ème}	2
Adjoint du patrimoine	Culturelle	C	TNC 28/35 ^{ème}	1
Attaché Territorial	Administrative	A	TC	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Administrative	C	TC	1

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité:

- **DECIDE D'OUVRI**R, à compter du 12 mars 2021, les postes tels que rappelés dans le tableau ci-dessus,
- **DECIDE DE MODIFIER**, à compter du 12 mars 2021, le tableau des emplois communautaires.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD